

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES

# ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard ..... 01-40-58-75-00  
Annonces ..... 01-40-58-77-56  
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10  
Télécopie ..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

### Annonce n° 554

#### 45 – LOIRET

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

#### Ventes et cessions

342 294 956 RCS Paris.

#### **ADENES P.P.E.**

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 811343.9 EUR.

Adresse : 3, rue de Stockholm, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 538 867 342 RCS Orléans. **LLG FINANCES.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSIONS ENTRE Sociétés Absorbées : -La société EPHORES, société par actions simplifiée au capital de 3.901.120 euros, dont le siège social est situé 1, rue Louise-Amélie Leblois - 17000 La Rochelle, immatriculée sous le numéro 529 043 036 RCS la Rochelle. -La société LLG Finances, société par actions simplifiée au capital de 1.366.000 euros, dont le siège social est situé 29-31 boulevard Rocheplatte - 45000 Orléans, immatriculée sous le numéro 538 867 342 RCS Orléans. ET Société absorbante : -La société ADENES P. P.E, société par actions simplifiée, au capital de 811.343,90 euros, dont le siège social est situé 3, rue de Stockholm - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 342 294 956, Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Septembre 2017, les sociétés ADENES P.P.E., EPHORES et LLG FINANCES ont établi un projet de fusions par absorption des sociétés EPHORES et LLG FINANCES par la société ADENES P.P.E. Aux termes de ce projet : 1.Fusion absorption d'EPHORES par ADENES P.P.E. L'évaluation des actifs apportés par la société absorbée est faite à leur valeur réelle. Il serait fait apport à la société ADENES P.P.E. de la totalité de l'actif de la société EPHORES, évalué à 5.928.683 euros, à charge de son passif, évalué à 2.368.709 euros, soit un apport net de 3.559.974 euros. La parité d'échange retenue est de 1 action de la société EPHORES pour 0,024740032 action de la société ADENES P.P.E. La société absorbante détenant des actions dans la société EPHORES, la société ADENES P.P.E. renoncerait à émettre les actions correspondantes aux actions détenues dans la société EPHORES, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II du code de commerce. Compte tenu de cette renonciation et de la parité d'échange, en rémunération de l'apport de la société EPHORES, la société ADENES P.P.E. procéderait à une augmentation de capital de 21.615,30 euros représentée par l'émission de 2.961 actions nouvelles de 7,30 euros chacune entièrement libérées, attribuées aux autres associés de la société EPHORES. La prime de fusion s'élèverait à 1.070.481,30 euros compte tenu de la renonciation de la société ADENES P.P.E.. 2.Fusion absorption de LLG

FINANCES par ADENES P.P.E. L'évaluation des actifs apportés par la société absorbée est faite à leur valeur réelle. Il serait fait apport à la société ADENES P.P.E. de la totalité de l'actif de la société LLG FINANCES, évalué à 3.809.682 euros, à charge de son passif, évalué à 1.359.761 euros, soit un apport net de 2.449.921 euros. La parité d'échange retenue est de 1 action de la société LLG FINANCES pour 0,048623251 action de la société ADENES P.P.E. La société absorbante détenant des actions dans la société LLG FINANCES, la société ADENES P.P.E. renoncerait à émettre les actions correspondantes aux actions détenues dans la société LLG FINANCES, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II du code de commerce. Compte tenu de cette renonciation et de la parité d'échange, en rémunération de l'apport de la société LLG FINANCES, la société ADENES P.P.E. procéderait à une augmentation de capital de 14.541,60 euros représentée par l'émission de 1.992 actions nouvelles de 7,30 euros chacune entièrement libérées, attribuées aux autres associés de la société LLG FINANCES. La prime de fusion s'élèverait à 720.427,40 euros compte tenu de la renonciation de la société ADENES P.P.E. Par l'effet de la fusion absorption des sociétés EPHORES et LLG FINANCES, le capital de la société ADENES P.P.E. serait augmenté au total de 36.156,90 euros pour passer à la somme de 811.343,90 euros à 847.500,80 euros. Toutes les opérations effectuées par les sociétés EPHORES et LLG FINANCES, depuis le 1er janvier 2017, date à laquelle les sociétés susvisées ont convenu de faire remonter les effets de l'opération et jusqu'au jour de sa réalisation définitive, seraient prises en charge par la société ADENES P.P.E., et réputées faites pour son compte exclusif. Juridiquement, la fusion de chaque société absorbée deviendra définitive à l'issue de la dernière des assemblées générales approuvant la fusion concernée. Les Sociétés Absorbées seraient dissoutes de plein droit sans liquidation et la Société Absorbante, la société ADENES P.P.E., serait purement et simplement subrogée dans tous les droits, obligations et engagements des Sociétés EPHORES et LLG FINANCES à la date de la réalisation définitive de la fusion de chaque Société Absorbée. Les fusions susvisées ont été soumises aux conditions suspensives suivantes : -approbation des fusions par les assemblées générales des trois sociétés, -réalisation définitive des fusions avant le 31 Octobre 2017. Le projet de fusion a été déposé aux Greffes des Tribunaux de Commerce de : -Paris : Le 21 Septembre 2017 pour la société ADENES P.P.E. -La Rochelle : Le 21 Septembre 2017 pour la société EPHORES -Orléans : Le 22 Septembre 2017 pour la société LLG FINANCES Les créanciers des sociétés participant aux opérations de fusion-absorption, dont la créance est antérieure à la date de publication du présent avis, peuvent faire opposition à cette opération pendant un délai de 30 jours à compter de la parution de cet avis..